

Ankara s'acharne sur Leyla Zana

vendredi 23 avril 2010, par [Bernard Duraud](#)

L'ex-députée au Parlement turc condamnée pour délit d'opinion. Protestation de Patrick Le Hyaric.

L'histoire se répète pour Leyla Zana, harcelée par le pouvoir central d'Ankara. L'ancienne députée au parlement turc a été condamnée à trois ans de prison, le 8 avril dernier, par le tribunal de Diyarbakir, sa ville natale au sud-est de la Turquie et capitale du Kurdistan turc. Il lui est reproché des déclarations de 2008, lors de deux événements organisés par le Parti démocratique du peuple (DTP) à Diyarbakir, en faveur des droits démocratiques et de la liberté d'expression du peuple kurde. Propos aussitôt assimilés à un éloge du Parti des travailleurs kurdes (PKK). Pour avoir prêté serment en kurde, en octobre 1991, Leyla Zana alors députée, avait écopé de quinze ans de prison en 1994. Elle n'avait été remise en liberté que dix ans plus tard à la suite d'une forte mobilisation internationale. Depuis, le pouvoir turc n'a laissé que peu de répit à la lauréate du prix Sakharov pour la liberté de pensée, décerné par le Parlement européen (1995). Écartée des législatives de 2007, stigmatisée par les enquêtes judiciaires pour avoir prôné une structure d'état fédéral en Turquie permettant aux Kurdes de jouir d'une autonomie et de tous leurs droits politiques et culturels, sa nouvelle peine se rajoute à une précédente condamnation à dix ans prononcée en 2008. « C'est une atteinte inacceptable aux droits de l'homme et aux libertés individuelles. Militante pacifiste, Leyla Zana a fait preuve d'un engagement constant pour réconcilier les peuples turc et kurde, malgré les menaces qui pèsent sur elle depuis des années », a déclaré Patrick Le Hyaric, député européen. Le directeur de l'Humanité a déjà interpellé Jerzy Buzek, président du Parlement européen, et Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, afin qu'ils interviennent auprès des autorités turques pour qu'elles « reviennent sur leur décision ».

Bernard Duraud

Sources

Source: l'Humanité du 22 avril 2010